

La lettre
d'information

alpi



N° 15 - 1^e semestre 2018



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Edito



Le 15 Décembre 2017, j'ai eu l'honneur d'être élue par les membres du Comité Syndical, présidente de l'Agence Landaise Pour l'Informatique. Je tiens en premier lieu à remercier Xavier Fortinon pour le travail accompli comme président de notre agence. Je trouve en arrivant une situation financière saine, une équipe performante et motivée et de nombreux projets à poursuivre. Je souhaite m'inscrire dans la continuité des actions de mes prédécesseurs, en maintenant notre boussole vers encore plus de mutualisation.

Elue départementale mais aussi d'une commune de Haute Lande, je mesure l'importance des structures départementales qui sont non seulement des outils efficaces mais aussi gages d'innovations permanentes. C'est à ce titre que je suivrai avec attention les dossiers initiés en 2018 : connexions wifi publiques dans les com-

munes, lancement d'un outil de gestion des délibérations et d'un nouveau logiciel de gestion des services techniques, dématérialisation totale des marchés publics ou bien encore déploiement de notre outil de Gestion de Relations Citoyens. Toutes ces nouveautés sont là pour prouver que le service public de proximité qu'est l'ALPI sait se renouveler tout en accompagnant nos adhérents sur les services informatiques.

J'aurai à cœur au sein de notre Agence de faire perdurer cet état d'esprit mais aussi d'aider à faire reconnaître nos structures de mutualisation au niveau national. A bientôt 35 ans, l'utilité de l'ALPI n'est plus à démontrer mais il nous faudra prouver que nous sommes toujours capables d'innovations. C'est ce défi que j'aurai le plaisir de relever.



SOMMAIRE



Magali VALIORGUE
Présidente de l'ALPI

- **Matériel** ■ P3
- **Logiciel** ■ P4
- **E-administration** ■ P5
- **Événements / Agenda** ■ P8

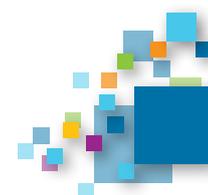
Directrice de la publication :
Magali Valiorgue

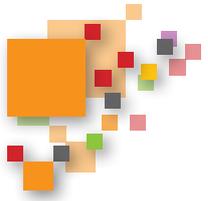
Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**

Rédaction : **Karène Courtesseyre**

Images : **ALPI**

Conception graphique et Impression : **Copytel**





MATÉRIEL

Wifi en accès libre : une deuxième solution proposée

En parallèle de la prestation Gestion et Administration WIFI, l'ALPI propose une solution supplémentaire : le wifi Cigale. Il s'agit d'un réseau territorial public de bornes d'accès à du Wifi gratuit. Les touristes, les habitants et les professionnels bénéficient ainsi dans tous les lieux équipés d'une connexion internet continue, transparente et homogène. Cette solution est idéale pour les petites communes.

L'utilisateur est reconnu et automatiquement connecté gratuitement partout où des bornes Cigale sont activées. Il pourra donc se connecter grâce à ses identifiants dans différentes communes des Landes.

Ce dispositif respecte la réglementation ainsi que le principe de neutralité du net. La collectivité est alors déchargée vis-à-vis de ses obligations légales (gestion des logs, historiques...), puisqu'elle n'est plus considérée comme fournisseur d'accès.

Prêt d'ordinateurs portables à l'Université populaire

La Présidente de l'ALPI, Magali Valiorgue, a assisté au premier cours de français langue étrangère à destination des mineurs étrangers non accompagnés, à l'Université Populaire des Landes. Les jeunes accueillis par l'Asael (Association de sauvegarde et d'action éducative des Landes) peuvent suivre leurs cours en ligne grâce à 5 ordinateurs portables prêtés par l'ALPI.

Campagne préventive sur les serveurs

Un technicien recense actuellement l'ensemble des serveurs de données des adhérents. Il réalisera sur site un état des lieux de ces serveurs (pour qu'en cas d'obsolescence, les collectivités puissent s'organiser budgétairement). L'agent s'assure que les sauvegardes sont bien réalisées et fonctionnelles. Le but est de prévenir et réparer les principaux défauts constatés sur site.

Campagne de gestion du parc informatique

Les techniciens de l'ALPI installent actuellement dans les collectivités OCS Inventory. Très légère, cette application qui n'utilise pas de ressources, réalise un inventaire des caractéristiques de l'ordinateur. Elle permet aux agents de gagner du temps sur leurs interventions, notamment en atelier, car ils ont accès au type de machine et de système, au suivi et aux informations nécessaires pour la maintenance et les réparations (par exemple, la référence mémoire pour son changement).

Outils de supervision

L'ALPI élabore actuellement un système de supervision qui permettra d'analyser en temps réel les serveurs des adhérents. L'objectif est d'anticiper les problèmes et les pannes, mais aussi de réduire le délai d'intervention.



Numérisation des actes d'état-civil

La phase de scan des actes d'état-civil est achevée. L'indexation est désormais en cours. Au total, 170 communes ont souhaité numériser 600 000 actes. Une nouvelle campagne devrait être proposée.

Portail des familles :

baisse des participations

Afin de permettre au plus grand nombre de collectivités de proposer ce service, le Comité Syndical de l'ALPI a voté une baisse des participations d'Abelium.

Ce portail, accessible depuis le site internet des communes ou des intercommunalités, permet aux familles de suivre et de payer en ligne les factures de la crèche, de l'accueil de loisirs, de la cantine et du périscolaire par exemple. Ils peuvent également inscrire ou annuler l'inscription de leurs enfants. Ils peuvent enfin y trouver des informations, comme le menu de la cantine, les programmes ou encore le règlement intérieur.

Logiciel des Services techniques

L'ALPI propose un logiciel de gestion des services techniques, présenté aux adhérents le 17 mai dernier à Mont-de-Marsan. Il permet notamment la gestion :

- des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des interventions, des stocks et des achats,
- du patrimoine (contrôles et éléments déclaratifs),
- du parc auto et des carburants, du prêt des véhicules,
- des organisations festives,
- des contrats et des baux,
- du prêt des salles et du matériel,
- de l'éclairage public, des réseaux d'eau et d'assainissement,
- des demandes de travaux, fournitures, habillement et outillage via un portail web.

Il prévoit également l'extraction automatique des fichiers pour l'Open Data, et peut être connecté avec Entr'ouvert, le logiciel de Gestion des Relations avec les Citoyens (GRC) proposé par l'ALPI.

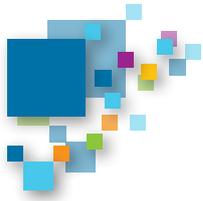
Formations DSN

Les inscriptions aux formations à la Déclaration Sociale Nominative du 2^e semestre sont ouvertes et à retrouver dans la partie réservée du site de l'ALPI.

Prélèvement A la Source

L'ALPI a participé aux réunions d'information proposées par le CNFPT et la DDFiP à Mont-de-Marsan les 23 mai et 1^{er} juin et à Dax les 24 et 25 mai.

Des formations à distance sont prévues au cours de l'été, pour permettre sa mise en place en octobre, avant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.



E-ADMINISTRATION

■ PECOTO / MAJDC.fr

Le 18 avril, l'ALPI organisait une webconférence de présentation de la plateforme Majdc.fr et du logiciel de dématérialisation du recensement PECOTO. Retour sur les principaux points abordés avec Claire Delooz, Chef de projet PECOTO au Centre du service national de Pau.

Quels sont les avantages pour les mairies d'utiliser l'application PECOTO plutôt que de remplir des formulaires papiers ?

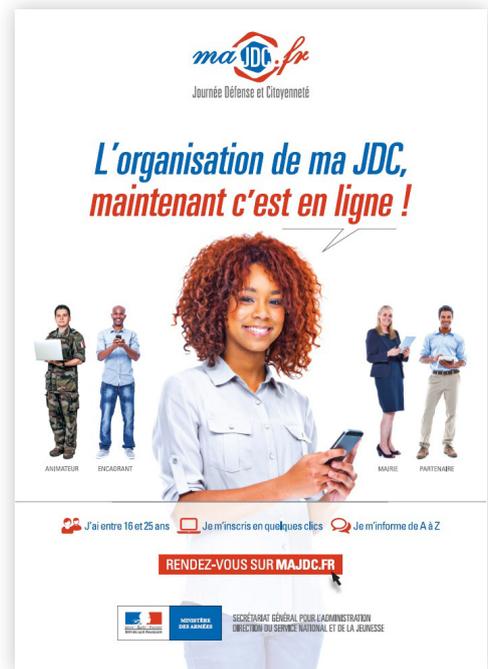
PECOTO (Prise En Compte Obligatoire Traitement Optionnel) est une application qui a été validée par la direction du service national et de la jeunesse.

Elle induit la suppression des supports papier (dématérialisation des échanges administratifs) et permet donc au personnel de la mairie un gain de temps dans l'établissement des documents aux administrés et de la liste communale de recensement à chaque fin de trimestre. Cela facilite la lecture des notices individuelles et une transmission des données pratiquement instantanée.

Le délai de traitement des notices des administrés s'en trouve de fait réduit.

La conservation des fichiers pendant 5 ans est pratique et l'accès aux dossiers plus rapide.

Enfin, l'impression de la notice individuelle et la LCR devient caduque. La signature des documents par le maire ou l'administré n'est plus nécessaire.



Vous vous occupez également du site Majdc.fr. A quoi sert cette plateforme ?

Mise en place par la direction du service national et de la jeunesse à l'intention des acteurs de la JDC, Majdc.fr a pour objectif de faciliter et de moderniser les échanges.

Nous recommandons aux agents de mairies de s'y inscrire via ce lien pour faciliter leurs démarches : <https://presage.sga.defense.gouv.fr/portail>.

En cas de problème, nous sommes joignables au 05 59 40 46 71.

Quel est le rôle des mairies dans le parcours citoyen du jeune ? A quel moment et dans quel cadre interviennent-elles ?

La mairie intervient lors de la deuxième étape du parcours de citoyenneté au travers du recensement militaire, la 1^{re} étape incombant au Ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre d'un enseignement défense en classe de 3^e et en 1^{re}.

La JDC correspond à la troisième étape du parcours de citoyenneté lors de laquelle la collaboration mairie / CSN prend tout son sens.

Le rôle des agents de mairie est primordial : c'est au moment du recensement en mairie que sont rappelées aux administrés leurs obligations.

C'est également de cette étape que dépend la suite du parcours citoyen : des erreurs sur la notice individuelle du jeune induisent des répercussions sur son dossier qui peut avoir des conséquences diverses. Idem si les documents ne nous sont pas transmis dans les temps (ex : omis administratif, binational, exemption...). Le dialogue entre nos deux organismes est donc très important.



Webpublic 40

Le service a mis de nombreux sites en ligne au cours du 1^{er} semestre 2018 :

Avec des sites nouveaux pour :

- Hagetmau (hagetmau.fr)
- Uchacq-et-Parentis (uchacq-et-parentis.fr)
- Saint-Loubouer (saintloubouer.fr)
- Réseau Respect, Réseau Souffrance Psychosociale et Santé Précarité (reseaurespect.org)

Et des refontes pour :

- Sarbazan (sarbazan.fr)
- Bordères-et-Lamensans (borderes-et-lamensans.fr/) et le site de la ludomédiathèque : mediatheque.borderes-et-lamensans.fr
- Saint-Julien-en-Born (saint-julien-en-born.fr)
- Saint-Vincent-de-Paul (saintvincentdepaul.fr)
- Bias (commune et camping) (bias40.fr)
- Communauté de Communes Cœur Haute-Lande (coeurhaute-lande.fr), et le site du CIAS (cias.coeurhautelande.fr)
- Régie des eaux de Morcenx (eaux.morcenx.fr)
- SIETOM de Chalosse (sietomdechalosse.fr)

Brève

L'ALPI a lancé un appel d'offre pour un logiciel de gestion de rapports, d'arrêtés et de délibérations. Une démonstration est prévue à la rentrée.

Marchés publics : PES marchés

Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne de la commande publique, en lien avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016, l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics de plus de 25 000 € hors taxes doit être totalement dématérialisé dès octobre 2018.

Pour que les échanges entre l'ordonnateur et le comptable restent sous forme dématérialisée, la DGFIP mettra à disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dont la comptabilité est tenue dans l'application Hélios par les comptables de la DGFIP, une « structure marché », appelée également « PES Marché », à la fin de l'année 2018.

Elle permettra de mutualiser les moyens pour transmettre en un seul flux :

- > des informations nécessaires au comptable public,
- > les données du recensement (article 141 du décret 2016-360),
- > les données essentielles des marchés (article 107 du décret 2016-360) et des contrats de concession (article 34 du décret 2016-86).

Les acheteurs seront automatiquement dispensés de transmettre leurs données via REAP pour les marchés notifiés à compter de la date à laquelle ils auront mis en production le « PES marché », sans aucune intervention de leur part. L'application Hélios, destinataire du « PES Marché », alimentera automatiquement l'application REAP, au fil de l'eau de la réception des données des marchés.

Bientôt un réseau social ?

L'ALPI souhaite se doter d'un outil de type réseau social qui serait limité à la sphère de ses adhérents. Cet outil permettrait une diffusion instantanée d'informations importantes, par thématiques. Il permettrait également l'échange d'informations entre les utilisateurs des différentes prestations de l'ALPI (comme le club utilisateurs d'Orphée, le logiciel des médiathèques). L'utilisation d'un « tchat » est également à l'étude.

Protection des données : le DPO mutualisé

Pour aider les collectivités à se mettre en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, l'ALPI propose une nouvelle prestation : le DPO mutualisé.

Le DPO (Data Protection Officer) est chargé de veiller à la conformité des traitements utilisant des données à caractère personnel et de veiller à la sécurité juridique et informatique de sa structure.

Les collectivités peuvent nommer l'ALPI comme DPO.

180 collectivités ont déjà adhéré à cette prestation.

La prestation, sur 3 ans, comprend 3 parties pour lesquelles des formations seront proposées dès la rentrée :

- administrative :

- Les formalités : désignation du DPO, notifications aux agents et aux instances représentatives du personnel,
- L'inventaire des traitements de données personnelles,
- La constitution d'un registre de traitement,
- Les recommandations, les informations,
- La mise en place de procédures internes et de documentation.

- technique :

- Un questionnaire sur la sécurité informatique,
- Une analyse de risque sur les données les plus sensibles,
- Une sensibilisation et des conseils sur la sécurité informatique.

- Open Data :

- Une veille thématique,
- Des actions de sensibilisation et de formation à destination des élus et agents,
- Des conseils à propos de la qualité des données et métadonnées produites,
- L'adaptation, en concertation avec les éditeurs, des solutions distribuées par l'ALPI, afin d'y intégrer les fonctionnalités spécifiques à l'ouverture des données,
- Une assistance à la publication des jeux de données sur les plateformes nationales et régionales, ainsi que sur le site Internet de l'adhérent (pour ceux qui font appel à WebPublic40 uniquement).

ALPI TV



De nouvelles vidéos ont été mises en ligne, sur les TAP de Sorde-l'Abbaye, animés par les résidents du Château de Cauneille, sur l'Orchestre à l'Ecole de Labouheyre, en partenariat avec le Conservatoire, les Jeunes Sapeurs-Pompiers et la sécurisation des collectes d'ordure, pour le CDG, (vidéo diffusée lors d'une réunion de sensibilisation).

EVÉNEMENTS

- Salon AP Connect à Paris les 7 et 8 février
- Audition par la commission des lois du Sénat sur le projet relatif au RGPD pour mettre en avant les structures de mutualisations des moyens informatiques, le 7 février.

Pensez à archiver cette lettre d'information dans votre classeur de l'ALPI.



Rencontres avec les adhérents

Assemblée Générale

L'ALPI a tenu son Assemblée générale le 29 mai à Rion-des-Landes.

Le rapport d'activités de 2017 et les orientations de 2018 ont été présentés aux adhérents.



AGENDA

10 juillet : Webconférence sur l'Open data

17 juillet : Webconférence sur la sécurisation des fichiers et des messageries

20 - 21 septembre : journées de l'association Déclic dans le Jura

27 septembre : salon CALAC de l'Association des Maires des Landes

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
 BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
 Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Assistance téléphonique :
 05 58 85 81 00

Pour toute autre demande : 05 58 85 81 90